

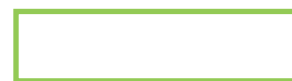
FICHE D'INSCRIPTION

Abonnement Aquabike



divonéo

ESPACE AQUALUDIQUE ET BALNÉO-DÉTENTE



Titre : M. Mme
Nom :
Prénom :
Deuxième Prénom (obligatoire) :

Cadre réservé à l'administration

Fiche rentrée le :

Type d'abonnement :

	GRAND PASS 	HORS GRAND PASS 
1 séance (30 minutes dans l'eau)	<input type="checkbox"/> 13 €	<input type="checkbox"/> 20 €
Frais de Carte (carte d'accès obligatoire)	Gratuit	<input type="checkbox"/> 3 €
Forfait 10 séances	<input type="checkbox"/> 117 €	<input type="checkbox"/> 176 €
Abonnement saison, 1 fois par semaine	<input type="checkbox"/> 325 €	<input type="checkbox"/> 488 €

Coordonnées de l'utilisateur

Sexe : H. F. Né le :/...../.....
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. : Portable :
Email :

Coordonnées du représentant légal (pour les mineurs)

Nom : Prénom : Lien de parenté :
Adresse :
Code postal : Ville : Email :
Téléphone : Portable :

Je, soussigné(e), certifie avoir pris connaissance et accepter les conditions générales d'abonnement pour les entrées à Divonéo.

Je ne souhaite pas recevoir d'informations concernant les piscines du Grand Cahors.

ELEMENTS A FOURNIR POUR INSCRIPTION :

- Carte Grand Pass (ou justificatif de domicile)
- Fiche individuelle complétée et signée
- Certificat médical de non contre indication de moins de 3 mois précisant l'activité souhaitée

Fait à : Le :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

CERTIFICAT MÉDICAL

Je, soussigné(e) Docteur,
certifie avoir examiné ce jour,
M., Mme dont l'état de santé ne
fait l'objet d'aucune contre indication à la pratique des activités ci-dessous :

- Aquagym
- Aquatonic
- Aquabike

Certificat médical établi à la demande de l'intéressé et remis en main propre.

Le

Signature du Médecin

Cachet du Médecin

Un certificat médical est obligatoire à la première inscription

Pour **une réinscription à une même activité sportive**, un certificat médical n'est plus exigé tous les ans, mais seulement tous les 3 ans. Quand il n'est pas nécessaire de le fournir, il est demandé de remplir un questionnaire de santé. **Si toutes les réponses au questionnaire sont négatives, une attestation sur l'honneur est à remplir, si une réponse est positive, un nouveau certificat médical devra être fourni.** Cette attestation sur l'honneur est disponible à l'accueil des piscines ou sur le site internet www.cahorsagglo.fr

PLANNING RÉSERVATION

Aquabike



HORAIRES

	Aquabike 16 places par séance
Lundi	<input type="checkbox"/> 19h00 > 19h45
Mardi	<input type="checkbox"/> 18h45 > 19h30
Vendredi	<input type="checkbox"/> 12h45 > 13h30
Samedi	<input type="checkbox"/> 11h > 11h45

1 annulation

1 annulation

1 annulation

1 annulation

1 report

1 report

1 report

1 report

Séances de 45 minutes, l'accès aux vestiaires se fait 15 minutes avant la séance.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Les inscriptions à l'Aquabike se font directement à l'accueil de Divonéo aux horaires d'ouverture au public ou en ligne sur www.piscines-grandcahors.fr

Après validation des données personnelles et contrôle des pièces justificatives, vous devrez procéder au paiement du prix de l'abonnement en espèces, chèque bancaire, carte de crédit ou chèques-vacances. Votre inscription est définitive à l'encaissement des sommes dues. **Les forfaits et les abonnements sont valables sur une saison de septembre à juin.**

CONDITIONS D'UTILISATION

Vous pourrez accéder aux cours et aux bassins (15 min. avant le cours), au seul horaire programmé, grâce à votre carte Grand Pass (gratuite pour les habitants du Grand Cahors) ou à la carte* sans contact (facturé 3 €) qui vous sera remise.

* Cette carte peut servir pour tout autre type de validation d'abonnement à la piscine.

MODIFICATION / ANNULATION / INTERRUPTION DE PROGRAMME

Le Grand Cahors ne procédera à aucun remboursement pour toutes les interruptions planifiées (arrêt technique obligatoire, manifestations et/ou compétitions...) ou imprévues en cas de force majeure (cause extérieure, imprévisible et irrésistible). Un rattrapage des séances vous sera néanmoins proposé. Aucun remboursement ou report ne sera accordé en cas d'absence du maître-nageur habituel si ce dernier est remplacé.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉTABLISSEMENT

Les piscines du Grand Cahors sont règlementées et supposent le strict respect du règlement intérieur de l'équipement approuvé par délibération du Conseil communautaire. Celui-ci est porté à la connaissance de tous par voie d'affichage dans les halls d'entrée. À défaut, le Grand Cahors se réserve le droit d'exclure à tout moment, provisoirement ou définitivement, sans remboursement des frais engagés, une personne dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité et /ou l'hygiène des usagers (Cf. article sur la résiliation à l'initiative de la Direction).

Rappel : Une douche savonnée avant la séance et le port du bonnet de bain obligatoire participent au maintien de la bonne qualité de l'eau mais aussi de l'air (moins de chlore, et donc moins de chloramine dans l'air).

ABSENCE, SUSPENSION ET RÉSILIATION

SUR WWW.PISCINESGRANDCAHORS.FR VOUS POUVEZ RÉSERVER SUR UNE PÉRIODE D'UN MOIS, ANNULER UNE RÉSERVATION 6H À L'AVANCE OU VOUS INSCRIRE SUR UNE PLACE DISPONIBLE JUSQU'À UNE HEURE AVANT LE DÉBUT DE LA SÉANCE. AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA POSSIBLE, LES DROITS D'ENTRÉE RESTENT ACQUIS.

Les absences :

- **pour le forfait** : le report de 2 cours maximum est possible si l'abonné en fait la demande 48 heures avant le début de la séance. Au-delà de 2 reports, les séances seront perdues.
- **pour les abonnements** : en cas d'absence, la séance est perdue.

Suspension et résiliation à la demande de l'utilisateur

L'utilisateur, voulant suspendre ou résilier, pour cause tenant à son état de santé ou à ses activités professionnelles, la prestation souscrite, devra en faire la demande par courrier accompagné des justificatifs permettant d'établir le caractère réel et sérieux de la demande.

Suspension et résiliation à l'initiative de la direction :

L'abonnement souscrit par l'utilisateur pourra être résilié de plein droit par la Direction immédiatement après constat par 2 membres du personnel du Grand Cahors ou par un membre du personnel du Grand Cahors et 2 usagers pour les motifs suivants :

- En cas de non respect du règlement intérieur de l'établissement
- En cas d'attitude agressive ou contraire aux bonnes mœurs
- En cas de prêt à un tiers de sa carte (Abonnement saison et mensuel)

Cette résiliation sera confirmée par l'envoi d'un courrier avec accusé de réception. Toute résiliation entraînera l'interdiction d'accès à l'utilisateur. La carte d'accès sera dans tous ces cas désactivée, temporairement ou définitivement, suivant la ou les décisions retenues.

SÉCURITÉ ET HYGIÈNE

Le Grand Cahors se réserve le droit de prendre ou d'imposer toute mesure qui serait nécessaire pour garantir la sécurité de ses usagers et les conditions d'hygiène.

ASSURANCES

Le Grand Cahors est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité telles que stipulées au règlement intérieur, le non respect de recommandations données par le personnel ou de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel.

LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTÉS »

Les informations recueillies font l'objet d'une saisie informatique destinée au traitement, par nos services, de votre inscription, ainsi que la mise à jour de notre base de données mailings.

Les destinataires des données sont la direction du service des sports du Grand Cahors et le personnel d'accueil des piscines. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.